

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 56 (1994)
Heft: 7

Rubrik: Du travail pour les chômeurs à la campagne

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du travail pour les chômeurs à la campagne

Si, comme par le passé, l'agriculture est toujours tributaire de main d'œuvre, elle est actuellement en mesure d'offrir une occupation aux chômeurs. Et s'il est plutôt rare qu'un chômeur consent à choisir un travail dans le secteur agricole, le manque d'information et de fausses attentes de part et d'autre en sont souvent les causes.

En fait, la campagne peut offrir des travaux aussi variés qu'intéressants et bien des agriculteurs assurent même repas et logement à des conditions identiques à celles des employés agricoles. Les agriculteurs attendent de ces employés occasionnels un certain intérêt aux activités de l'exploitation et si possible aucune interruption de leur engagement durant les mois d'été.

Ce travail étant en général une solution de rechange, le chômeur engagé à la ferme devra accepter une éventuelle perte financière de la part de l'assurance-chômage. Ce gain intermédiaire sera toutefois compté dans le nombre des jours de chômage auxquels l'employé aura droit à toucher l'indemnité journalière. Lors du contrôle, l'administration tiendra compte de l'emploi: l'employé devra aller timbrer au moins une fois par mois. L'exemple suivant

Jacques Morel, nouveau sous-directeur de l'Office fédéral de l'agriculture

Jacques Morel, 1946, de Veyras (VS), ingénieur-agronome, a été nommé sous-directeur de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) par le Conseil fédéral, au 1^{er} septembre 1994. Il dirige actuellement la Station fédérale de recherches sur la production animale, Posieux, et il est professeur honoraire en science des fourrages à la faculté de médecine vétérinaire de l'université de Berne. A partir du 1^{er} septembre 1994, il sera chef de la Division principale Recherche, formation, vulgarisation de l'OFAG. Morel succédera ainsi à Roland Kurath, qui prendra sa retraite le 31 août 1994.

illustre comment se calcule le salaire avec ou sans gain intermédiaire:

Exemple: un mois de 21 jours de chômage:

Salaire assuré (emploi précédent)	Fr. 4000.-
Salaire assuré adapté	Fr. 3870.-
Montant de l'indemnité journalière (70%) pour ce mois, (sans gain intermédiaire)	Fr. 2709.-
Salaire comme employé agricole	Fr. 2400.-
Perte de salaire	Fr. 1470.-

Indemnité de l'assurance-chômage (80%) Fr. 1176.-

Salaire effectif de ce mois (avec gain intermédiaire) Fr. 3576.-

L'indemnité journalière de Fr. 2709.-

correspond à 21 jours d'allocation, soit Fr. 129.- par jour. Les Fr. 1176.- de l'assurance chômage correspondent à 9 jours et demi d'indemnité journalière. Le chômeur aura donc encore droit à 11 jours et demi avant d'être en fin de droits. L'indemnité à laquelle le chômeur a droit en plus de son gain intermédiaire (en cas de plein emploi) s'élève au maximum des indemnités journalières, pour une période de 6 mois au plus.

Les employeurs du secteur agricole ainsi que les chercheurs d'emploi au bénéfice d'une assurance chômage s'annonceront à l'office du chômage. Le chômeur est tenu d'annoncer tout changement de situation à cet office.

Tracteurs vendus entre janvier et mai 1994

Cette liste indique les tracteurs immatriculés mis en circulation au service de l'agriculture.

Marque	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai
FIAT	20	32	26	24	23
Hürlimann	9	27	26	48	68
MF	21	19	17	28	28
Fendt	10	23	17	21	19
Deutz	18	12	19	22	15
John Deere	17	9	18	26	27
Landini	6	13	24	19	23
Steyr	17	15	11	19	12
IHC	12	16	13	7	14
Same	11	6	23	28	22
Ford	7	11	13	16	10
Lamborghini	3	3	7	1	7
Renault	0	6	6	6	5
Agrifull	2	3	2	2	1
Zetor	1	1	4	4	2
Valmet	3	0	1	0	0
Carraro	0	0	3	1	2
Diverse	1	0	6	1	1
Total 1994	158	196	236	266	279
Total 1993	196	205	232	302	224
Total 1992	227	249	238	251	179
Total 1991	222	288	276	278	282

(Source: Office fédérale de la statistique extrait par Bucher SA, Niederweningen)